



Règlement épreuve Jump&Drive

- Épreuve de relais combinant saut et attelage, barème A (1 perche ou boule = 4 points de pénalité).
- Chaque équipe est composée d'un cavalier de saut et d'un attelage à un seul cheval.
- Un constructeur de parcours de saut et un constructeur de parcours d'attelage seront mandatés pour réaliser les parcours. Un délégué attelage peut remplacer le constructeur attelage si nécessaire.
- Le parcours de saut comporte 7 à 9 obstacles.
- Deux hauteurs possibles : 60 cm ou 80 cm (à préciser lors de l'inscription).
- Le parcours de maniabilité comporte 7 à 9 portes.
- La largeur des portes sera adaptée selon le règlement d'attelage ou fixée à 125 cm + 25 cm d'écartement lorsque seuls des chars de marathon sont utilisés lors de l'épreuve.
- Le cavalier de saut commence le relais en franchissant la ligne de départ.
- Après avoir terminé son parcours de saut, le cavalier rejoint l'attelage le plus rapidement possible afin que l'attelage débute son parcours de maniabilité.
- Le chronomètre s'arrête lorsque l'attelage franchit la ligne d'arrivée.
- Pendant le parcours de saut, une personne doit tenir l'attelage.
- Pendant le parcours de maniabilité, une autre personne doit tenir le cheval engagé dans l'épreuve de saut.
- Épreuve officielle soumise au règlement *Swiss Equestrian*.
- Les chevaux doivent être inscrits au registre des chevaux de sport et être correctement vaccinés.
- Les cavaliers et attelers doivent détenir au minimum le brevet de leur discipline respective.
- En cas d'ambiguïté ou de situation non prévue par le présent règlement, le comité d'organisation et le président du jury statueront d'un commun accord.